La communauté de communes du Loc'h

Grand-Champ représente plus du tiers de la population de la CCL. Les élus grégamistes, expérimentés et ayant une bonne connaissance de son fonctionnement et du travail avec les élus des autres communes, joueront un rôle moteur.

Orientations

Nous allons poursuivre la réflexion sur la mutualisation et le développement de services à l'échelle intercommunale :

- culturel et associatif
- social : Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)
- police intercommunale
- maintenance et sécurité des systèmes informatiques
- développement du numérique sur le territoire

Zone de Kerovel et déviations :

Un développement économique conditionné par le contournement Ouest

Le développement économique est une compétence de la communauté de communes. Sur la zone de Kerovel qui vient d'être réhabilitée, demeure une friche de 1,8 ha qui appartient à la SCI de Kerovel. L'accès de la zone et le trafic généré par l'activité ont été des éléments importants du rejet au mois de décembre par une majorité de conseillers municipaux du projet d'installation d'une unité de production de matériaux de construction. Auparavant, une démarche en vue de la réhabilitation de ce site, entreprise dès 2012, avait abouti à la signature d'une convention opérationnelle le 1er mars 2013 entre la CCL et l'Etablissement Foncier de Bretagne. Le projet prévoit un réaménagement de cette zone afin d'y installer des artisans.

Pour dynamiser la zone, il est vital qu'elle soit directement accessible sans traverser le bourg. C'est pourquoi, nous demanderons au Conseil Général de redonner la priorité au contournement Ouest de Grand-Champ. En effet, la déviation Est devient moins urgente du fait de l'existence d'un itinéraire poids lourds par Plescop et St Avé, **la priorité absolue revient à la réalisation de la déviation Ouest**. Celle-ci est annoncée au PPI du Conseil Général seulement en 2018 (projet pluriannuel d'investissement).

Ce contournement et les voies de liaisons interquartiers permettront de réduire la circulation au centre bourg et d'y rendre la vie plus tranquille et agréable.

Zone de Kerovel réhabilitée

Friche à l'entrée de la zone de Kerovel

Circulation carrefour de la mairie

Elections mode d'emploi

Votez par liste entière, sans ratures sous peine de nullité.
Pièce d'identité obligatoire
Le droit de vote est un droit acquis de haute lutte.
S'abstenir, c'est laisser aux autres le soin de décider à votre place.

Vous partagez nos valeurs, continuez à nous faire confiance
Le 23 mars, votez pour la liste
Bien vivre ensemble à Grand-Champ

Elections municipales 23 mars 2014
COMMUNE DE GRAND-CHAMP

BIEN VIVRE ENSEMBLE A GRAND-CHAMP

Projets de l'équipe conduite par Gilles-Marie PELLETAN, maire sortant

Venez à notre rencontre
le 21 mars à 20 h
à l'Espace 2000 C. Blévin

Perspectives et projets
Enjeux du scrutin

EXPERIENCE, PRESENCE, SAGESSE

Chers Grégamistes

Après le bilan présenté la semaine dernière, voici nos projets.
Grâce aux excédents budgétaires obtenus, nous veillerons à les autofinancer sans recourir à l'emprunt pour poursuivre notre désendettement.
Dans la continuité des précédents mandats, nous voulons poursuivre le développement de Grand-Champ de façon maîtrisée et équilibrée, avec une équipe de femmes et d'hommes qui ont une bonne connaissance de la commune.
Au-delà des actions engagées ou sur le point de l'être en 2014, au niveau communal comme intercommunal, nous proposons des orientations qui seront affinées en concertation avec tous les acteurs. Notre intention d'éviter l'augmentation des taux de fiscalité impliquera des choix et un étalement des projets dans la durée.
Etant adepte comme mes équipiers du principe "Je dis ce que fais, je fais ce que je dis", je serai garant de nos engagements.

Vous partagez nos valeurs, continuez à nous faire confiance

Gilles-Marie Pelletan

Plus d'infos : www.bien-vivre-ensemble-a-grandchamp.fr
Nous contacter : contact@ bien-vivre-ensemble-a-grandchamp.fr
bien vivre ensemble à Grand Champ

De gauche à droite : *Isabelle TRÉGUIER, Ivanne PAVIOT, Gwénola QUESTEL, Bertrand DELAHOUSSE, Robert LE BODIC, Alain JOSSEC, Thomas FRÉARD, Pierrette LE GAL, Pascal FILLAND, André LE TUTOUR, Gilles-Marie PELLETAN, Sophie LEGRAND, Claude CHAPUT, Annaïg LE FALHER,Stéphanie JACQUIN, Renée DECLAIS, Jean Luc EVENO, Claudine PELTIER, Sandrine FLATTOT, François ROLLAND, Françoise FOSSÉ, Serge HELLO, Nathalie URVOY, Bernard SALDANA, Séverine CORLAY, Thierry FUDUCHE, Gwénaël LE PALUD, Catherine COUGOULAT, André BERGER.*

Une commune, un territoire, nos projets pour bien vivre ensemble

Des projets fondés sur la volonté de

- **conserver** l'âme de la commune
- **maîtriser** la croissance urbaine
- **préserver** le cadre naturel
- **sécuriser** les déplacements de tous : accessibilité, liaisons douces
- **développer** pour tous l'accès aux loisirs sportifs et culturels
- **faciliter** l'insertion sociale des personnes vulnérables
- **proposer une dynamique tant sur le plan de l'économie que des pratiques de loisirs pour en faire un territoire attractif où il fait bon vivre ensemble.**

Tout au long du mandat

- Aménagement de lotissements communaux
- Création de voies interquartiers
- Entretien de la voirie communale, des bâtiments et des réseaux…
- Soutien à la vie associative
- Réponse aux besoins de la population

Des réalisations à brève échéance

Aménagements urbains

- Aménagements de la voirie et des espaces verts de la résidence Van Gogh
- Réalisation des ronds points place de l'église et ouverture d'une ligne de bus.
- Extension du parking près de la mairie
- Repositionnement du marché du samedi matin
- Création de parking et désenclavement de l'école Ste Marie

2014

Nouveau plan de circulation *résultant de la création du quartier des Garennes, prolongement de la rue de Kermoch et liaison route de Vannes à celle de Plumergat*

1er élément du pôle loisirs au cœur du bourg

Salle de sports *à proximité des écoles et du centre de loisirs : autofinancée*
Permis affiché ouverture prévue pour la rentrée 2015

Friches du centre bourg *signature de l'acte de vente le 19 avril 2014 puis démolition*

2015

Création de parking et désenclavement de l'école Ste Marie.

Réflexion avec le collège sur son terrain de hand

2016

2020

2e élément du pôle loisirs au cœur du bourg

Une médiathèque "nouvelle génération"
Un espace convivial et ouvert à la diversité des pratiques culturelles d'aujourd'hui et de demain

Social

Une analyse des besoins sociaux sera lancée rapidement pour permettre d'adapter au mieux les projets en faveur des personnes vulnérables. D'ores et déjà, nous prévoyons de développer l'offre d'hébergement pour les personnes fragilisées.
L'ouverture de la nouvelle maison de retraite, prévue au 1er trimestre 2015, libérera les anciens locaux qui appartiennent à Bretagne Sud Habitat. Nous proposerons à l'organisme propriétaire une réflexion sur l'affectation de ce site, placé à proximité des services et des commerces.
Des actions de solidarité continueront à être menées par le CCAS dont l'évolution en CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) sera proposée à la CCL.

La commune et les écoles

Nous avons toujours veillé à une égalité de traitement entre tous les écoliers grégamistes en versant une aide à l'école privée Ste Marie équivalente au coût d'un enfant des écoles publiques communales.

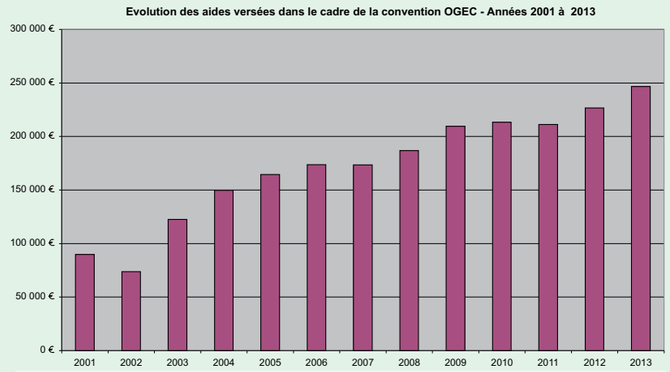

De 2001 à 2013, le coût d'un enfant de maternelle est passé de 583 € à 1160 € et celui du primaire de 167 € à 502 €

Les rythmes scolaires

Le dossier des rythmes scolaires est un dossier national qui a pris une place dans le débat électoral au risque d'accentuer les clivages public/privé
Le comité de pilotage qui s'est réuni 4 fois depuis le mois de septembre, a statué sur les points suivants :

- 4 jours et demi de classe,
- Cours : le mercredi matin
- Fin des classes à 16 h suivi d'une garderie périscolaire
- Projets d'activités culturelles et sportives dans les écoles en lien avec le projet d'école.

Reste à régler la question de la participation de l'école Ste Marie dans le dispositif. La décision d'y participer ou non a des incidences très fortes sur le nombre d'enfants à prendre en compte et l'organisation à mettre en place. Les modalités d'application seront définies après les élections.